

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

**Lundi 1^{ER} juin 2015
Maison de Quartier
Jacques-Audiberti**

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

Présents : M. ALBINHAC, Mme Isabelle BARREAU, M. Michel CHOCHON, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, M. Jacques GARANDEL, M. Jean-Claude GODEAU, M. Bernard GODEC, M. Jean-Paul HUYGUES, M. Paul JEANSELME, M. Bernard LAMARCHE, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, Mme Henriette MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Annick MELLINA, M. Bruno PERESSE, M. Pierre PEZET, M. Antoine RADOVICIC, M. et Mme Charlotte RICHARD, Mme Isabelle VERZALA, Mme Sandrine VETU

Excusés : Mme Jacqueline BIZET, Mme Marie-Dominique ESCARON, Mme Martine GIRARD, Mme Jeannine LEVASSEUR, Mme Marie-Claire MERY, Mme Laurence VERAS

Élus :

- M. Guillaume CARISTAN: maire adjoint en charge de la démocratie locale, de la vie des quartiers et des technologies (liées à la fibre optique). Adjoint chargé du quartier Lozère
- M. Leonardo SFERRAZZA : maire adjoint en charge de la voirie, de l'espace public et du cimetière
- M. Lionel TETU : conseiller municipal délégué en charge des espaces verts et de la propreté urbaine
- M. Jean-Pierre MADIKA : maire adjoint en charge de la sécurité, Police Municipale, occupation du domaine public et des Anciens combattants.

Services municipaux :

- M. Marc CARPENTIER : responsable du service démocratie locale et vie des quartiers

Président de séance : M. GODEC

Secrétaire de séance : service démocratie locale et vie des quartiers

Ordre du jour :

- Ouverture de séance par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier Lozère
- Désignation / élection du président de séance
- Validation du compte-rendu de la séance du jeudi 19 mars 2015
- Présentation des investissements votés dans le budget 2015 par le conseil municipal concernant le quartier Lozère
- Point « sécurité » (réorganisation de la police municipale et vidéo protection)
- Présentation de la commission inter-quartier « Investissements »
- Présentation si nécessaire de l'avancée des travaux des commissions thématiques du conseil de quartier
- Points :
 - Répartition et implantation des bancs

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Réunion du lundi 1^{er} juin 2015

Page 2 sur 10

Conseil de quartier LOZÈRE

- Gestion du projet de compte-rendu
 - Réparation de la chaussée de la rue Sully Prudhomme
 - Parc Henri Poincaré
 - Retour sur la journée « Essonne verte » du 25 avril 2015 (Rigole de Corbeville)
 - Peinture du garde-corps du pont sur l'Yvette, rue des Deux Gares
 - Radar pédagogique
-
- Questions diverses

Prochains rendez-vous

Village des associations : samedi 5 septembre

Guillaume CARISTAN présente les investissements votés par le Conseil Municipal pour le quartier Lozère.

Voir support powerpoint joint.

Le sport : M. CARISTAN explique le rôle du bardage sur le gymnase Jesse Owens et son nécessaire renouvellement.

Crèche de Lozère – extension/réhabilitation.

M. CARISTAN précise que la crèche passera de 20 à 25 berceaux et que les enfants y sont accueillis à partir de 3 mois.

L'opération se lisse sur 3 ans et cet agrandissement est réalisé en attente de la réhabilitation possible de l'ensemble de la crèche.

Enfance : projets sur deux écoles (Roger Ferdinand, Jean Macé)

Une participante souhaite savoir si les projets « logement » concernent les logements de l'école ou les logements au-dessus.

Une autre participante rappelle que la température s'est vue descendre à 13° dans les classes en hiver. Elle souhaite donc également savoir quels sont les logements concernés ?

Un participant revient sur l'extension de la crèche de Lozère et souhaiterait savoir si elle se fera dans la partie existante ou sur le terrain adjacent ?

Mme MELLINA souhaite également savoir si l'extension se fera sur le jardin de la crèche ou sur le terrain à proximité ?

M. GODEC remarque que le budget de 1 million est conséquent et qu'il s'agit donc de travaux très chers.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

M. CARISTAN précise que dans le million d'euros d'enveloppe dédiée, il y a toute la réhabilitation de la crèche.

Mme MELLINA revient sur l'E N S (Espace Naturel Sensible) et voudrait savoir si un calendrier est arrêté.

La voirie

M. SFERRAZZA présente les travaux de voirie :

- sentier des Vignes au niveau rue C. Gounod. Réhabilitation sur une dizaine de mètres
- avenue d'Orsay

Un participant appelle à l'attention sur les avenues de Bellevue et de Beauséjour, avec la présence de « nids de poule » importants.

M. SFERRAZZA explique qu'outre ses investissements fléchés, il y a beaucoup d'interventions prévues en régie. Une enveloppe de 600 000€ est consacrée aux entretiens et réparations.

Parc Henri Poincaré : le sentier allant vers la gauche n'est pas un réel sentier. On parle du sentier menant aux escaliers.

M. DRONIOU précise que les personnes âgées souhaitent que l'escalier soit équipé d'une rampe et d'un banc.

M. GODEC ajoute que c'est un débroussaillage aussi qui est nécessaire. A la lecture du prix (40 000 €), il souhaite savoir si le « futur » escalier est en béton ?

M. SFERRAZZA précise que le nouvel escalier se complète d'une main courante.

M. DRONIOU souhaite la mise en place d'une réunion de chantier avant travaux.

M. SFERRAZZA propose de constituer un comité de suivi pour une présentation du projet aux habitants par les services. Il précise également la pose d'un banc sur le haut de l'escalier.

Une participante : peut-on avoir un plan incliné pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.) et pour les poussettes des assistantes maternelles ? C'est en effet le seul parc de quartier. Elle complète en rappelant que certains trottoirs sont trop étroits, rues Henri Poincaré et du Moulin.

M. GODEC rappelle que, comme l'ascenseur de la gare de Lozère, les handicapés ne l'utilisent pas.

Un habitant réaffirme que les handicapés ne peuvent pas circuler.

M. GODEC pense qu'un éventuel plan incliné serait trop pentu et qu'il faudrait refaire les marches en plus larges.

M. SFERRAZZA rétorque que l'on ne peut pas laisser dire que « l'on ne s'occupe pas des handicapés ». Il rappelle à tous que Monsieur le Maire a créé une délégation « accessibilité ».

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

Il propose la création d'une commission « aménagement du Parc Poincaré » de conseil de quartier à laquelle il souhaite participer.

M. DRONIOU s'interroge sur l'utilisation du parc ? Pour le traverser c'est compliqué mais d'autres accès sont possibles.

M. CARISTAN invite à créer un groupe de travail pour réfléchir avec l'élu.

Constitution de la commission « Parc Henri Poincaré »

- Charlotte RICHARD
- Mme DESCHAMPS
- Mme LAMARCHE
- M. GODEAU
- Mme VETU
- M. GODEC
- M. DRONIOU

Autres points espace public

M. SFERRAZZA indique que, la rue François Coppée, suite au rabotage d'un dos d'âne, des travaux de réfection sont prévus.

Mme RICHARD rappelle la présence « de trous énormes » dans la rue de la Gare et dans la rue Charles Péguy entre le salon de coiffure et la Villa Jeanne.

Un habitant rebondit en regrettant que la rue Charles Péguy soit si mal signalée.

Un habitant pose la question de la réfection du boulevard de Palaiseau, suite à la remise en état du boulevard de Lozère

M. SFERRAZZA estime que ce chantier pourra être réalisé d'ici la fin du mandat.

M. CARISTAN revient sur le calendrier de l'E.N.S :

- Janvier : désamiantage du bâtiment
- Février > avril : débroussaillage et terrassement
- Mars > octobre : pose de mobilier et plantations
- Devrait être terminé en octobre.

Le document des travaux de l'espace public sera joint au compte-rendu.

Pour conclure, M. DRONIOU rappelle qu'il est important d'informer quand il y a des travaux dans le souterrain.

Point sécurité par M. MADIKA :

- Réorganisation de la Police Municipale.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

Pas de projet de service bien défini, qui passe par une réorganisation :

Arrivée d'un nouveau responsable de la Police Municipale : M. PERNOT

L'objectif affiché pour 2016 est une équipe de 16 agents.

Les horaires aussi sont revus et de nouveaux équipements sont prévus (V.T.T., caméra de poitrine...)

- Vidéo protection : est organisée le 4 juin une première réunion de travail « vidéo protection » avec le prestataire envisagé « See tech » ainsi que l'ensemble des acteurs du dispositif : cellule juridique, Police Municipale, Police Nationale, service informatique.

C'est un travail en lien privilégié qui se construit entre Police Municipale et Police Nationale sur le projet d'implantation des caméras. Elles seront placées en entrées et sorties de ville et :

- rue de Paris
- avenue de la Gare
- rue Pasteur
- rue d'Auvergne
- rue Cyprien Muret
- piscine la Vague
- lycée Camille Claudel

- Autres dispositions

Monsieur Le Maire a pris un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool (rue de la Gare, îlot 10, square rue de Paris...).

Actuellement des actions en matière de trafic de stupéfiants sont menées vers la résidence de l'Effort Mutuel et le Lycée Camille Claudel.

Une convention de coopération Police Municipale/Police Nationale a été signée.

Enfin, M. MADIKA rappelle que Palaiseau est la seule ville qui n'ait pas encore mis en œuvre un système de vidéo protection. Celui-ci est déjà présent dans des villes telles que: Les Ulis, Longjumeau ou Massy.

Lors du Conseil Municipal du 24 juin, sera proposée l'adoption du principe de vidéo protection et donné accord au maire pour la recherche des financements.

A titre indicatif, si la ville était propriétaire de la fibre le coût d'implantation d'une caméra serait de 3 000 €. En revanche avec la présence de l'opérateur ORANGE ce coût grimpe à environ 15 000 €.

L'objectif visé est l'implantation d'environ 30 caméras.

Une première caméra sera mise en place en 2016.

M. GODEC souhaite connaître les implantations envisagées sur le quartier de Lozère.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

M. MADIKA évoque l'implantation d'une caméra à l'angle des rues Charles Péguy et Alfred de Musset.

Pour la sortie de la gare, il est programmé l'installation de caméras mobile sur candélabres (environ 11 000 € HT).

Un habitant questionne sur la zone de la gare de Palaiseau-Villebon.

M. MADIKA répond qu'une caméra est prévue rue Lazare Hoche (Palaiseau-Villebon) et une autre à l'angle des rue de Paris et avenue du Général Leclerc. Dans ce cas, ce sont des caméras fixes qui balaient à 360 °.

Mme MAUPAS souhaite connaître à combien se chiffre le budget global et s'interroge sur la mise en place d'un C.L.S.P.D. (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)?

M. MADIKA répond que le chiffrage du projet est en cours.

M. CARISTAN complète en expliquant que la décision de mise en œuvre d'un C.L.S.P.D. a été présentée lors du dernier Conseil Municipal.

M. MADIKA précise qu'un Maire a le droit de mettre en place la vidéo protection, y compris hors d'un C.L.S.P.D.. Le dernier C.L.S.P.D. sur la ville remonte à 1999.

Il annonce également le lancement d'un diagnostic de la délinquance sur Palaiseau par un cabinet

- enquête de victimisation
- état statistique

Un participant rappelle que le cèdre de Lozère était un rendez-vous des dealers. Sa chute en décembre 1999 les a fait partir. On trouve des endroits de délinquance et criminogènes à Palaiseau et sur Lozère.

M. MADIKA explique que la ville propose des emplacements, c'est la Police Nationale à la lecture des diagnostics qui valide la pertinence des endroits d'installation des caméras.

Mme VETU regrette de voir la délinquance augmenter dans sa rue. Dans le quartier de Lozère, on constate l'augmentation des cambriolages depuis 6 mois. Lozère n'est plus un quartier tranquille.

Un habitant pense qu'il faut opérer une surveillance des cars et bus qui circulent et de leurs chauffeurs. Il témoigne avoir vu ce jour un chauffeur envoyer des S.M.S. en conduisant.

M. CARISTAN : la ville rencontre régulièrement les compagnies de cars et fait remonter les informations et constats.

M. MADIKA invite les participants à faire remonter les numéros d'immatriculation et les horaires de passage des véhicules incriminés. Il annonce également le lancement d'une campagne contre les excès de vitesse en partenariat entre Police Municipale et Police Nationale.

Suite à la question d'un habitant, M. MADIKA rappelle le dispositif « prévention par participation citoyenne ». Il s'agit d'un protocole d'informations entre le citoyen référent de quartier et la Police

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

Nationale. L'objectif est de transmettre des renseignements, des informations à la Police Nationale suite aux constats de situations inhabituelles :

- stationnements abusifs
- nouveaux véhicules qui circulent
- volets fermés

M. CARISTAN rappelle que le but de ce dispositif est pour la Police Nationale d'avoir un interlocuteur sur la ville. La Police Nationale précise bien aux référents qu'ils ne sont pas agents de police. M. MADIKA annonce qu'une réunion aura lieu le 11 juin avec les premiers référents.

Présentation de la commission inter quartier Investissement

Voir support power point joint et compte rendu.

Mme. MAUPAS informe qu'une première réunion s'est tenue le 13 avril.

M. CARISTAN rappelle que la ville apporte des pistes de réflexion, le but étant que la commission s'approprie le projet.

Création d'une commission investissement conseil de quartier Lozère :

- Mme. MAUPAS
- Mme VERZALA
- Mme MELINA

M. CARISTAN souligne que la thématique de la mise en valeur du patrimoine, emporte l'adhésion générale des membres de la commission.

Mme MELLINA rappelle le travail d'inventaire patrimonial de Geneviève RIOU.

Un participant aborde la question de la répartition et de l'implantation des bancs dans le quartier.

M. GARANDEL rappelle que le GRAAL a rencontré le Monsieur le Maire et des élus sur le sujet et a fait une proposition d'implantation de bancs sur le quartier de Lozère.

M. GARANDEL réaffirme son mécontentement sur le dysfonctionnement des comptes rendus des conseils de quartiers.

La Poste de Lozère :

rappel du contexte (voir documents joints)

- Une pétition signée des habitants a été remise à la municipalité, fin janvier.
- Une réunion a été organisée par la mairie avec la Poste, la Mairie, les commerçants, les habitants (Mme RICHARD et M. GODEC) le 23 avril.
- Réponse de la Poste le 27 avril en attente de leur proposition
- 18 mai : M.GODEC rappelle à la mairie par courrier les points de revendication

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

- Le courrier est transmis à la Poste avec soutien de la mairie.

M. GODEC rappelle les points de discorde, qui ne concernent pas que les horaires d'ouverture. Exemple : retrait des recommandés, ouvertures pendant les vacances

Mme VETU précise que certaines personnes s'étaient aussi mobilisées pour décaler les horaires du matin 9h-12h à l'après midi 15h-18h30. On va revenir sur les demandes de base et donc se « séparer » des gens qui travaillent. Elle demande pourquoi ne pas proposer de diviser la semaine en deux : 3 matins et 3 après-midi.

M. CARISTAN : la mairie suit le dossier et est en attente de nouvelles.

Rue Sully Prudhomme

M. DRONIOU rappelle que la rue est défoncée et dangereuse. De plus, des bus circulent sur cette rue.

M. SFERRAZZA admet que les bus n'ont rien à faire dans cette rue.

Un habitant rappelle que sur Villebon il y a des navettes par minibus gratuites.

M. CARISTAN : ce sont des navettes mises en place par Europ'Essonne. La ville a réfléchi à la mise en place de navettes gratuites mais le coût est trop important pour le budget municipal. Avec la fusion de la CAPS et d'Europ'Essonne, se pose la question des compétences.

Le format des bus plus petits est toujours envisagé. La ville travaille en même temps aux tracés des lignes et sur le gabarit des véhicules. Enfin, M. CARISTAN rappelle que des bus peuvent sembler traverser la ville à vide mais peuvent être « remplis » à d'autres endroits de la ligne et à d'autres moments de la journée.

Un habitant alerte sur le fait qu'il y a une centaine de bus qui passent par jour. Pourquoi les bus passent à Palaiseau ?

M. CARISTAN : les négociations ont lieu entre les communes, la région et le STIF (Syndicat des Transports en Île-de-France). Des réflexions et des améliorations sont demandées par la ville.

Questions diverses :

Rue Marceau

M. PEZET alerte sur des problèmes de stationnement rue Marceau.

M. CARISTAN annonce une réflexion sur le stationnement rue Marceau. C'est actuellement un stationnement alterné.

Passage entre le collège Charles Péguy et le lycée

Une habitante interroge sur un projet de création d'un passage entre le collège et le lycée.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LOZÈRE

Mme. MAUPAS répond que le passage a existé puis a été fermé pour éviter que les lycéens traversent le collège.

Une habitante alerte sur les dimensions du trottoir rue Léon Bourgeois.

M. SFERRAZZA répond que le problème est complexe. Nous sommes sur deux terrains : le lycée qui est une compétence de la Région et le collège qui relève du Département. De plus, pour créer ce passage, il faut aussi empiéter sur du « privé ».

Révision du PLU

Une habitante aborde la question de la révision du PLU : qu'en est-il de la zone de Lozère ?

M. CARISTAN répond que M. POULAIN, adjoint en charge de l'urbanisme, participera au prochain conseil de quartier pour présenter le processus de révision du PLU.

Le stationnement

Mme VETU rappelle qu'il faut « obliger » les gens à stationner sur leurs propres places de parking.

M. CARISTAN : Ils ont des places de stationnement mais se garent dans la rue. Cela renvoie à la question du civisme.

Mme VETU rebondit sur la question de la verbalisation.

Un habitant témoigne habiter avenue du Moulin de la Planche et ne pas trouver de places pour stationner.

Est évoqué le « dézonage » des tarifs R.E.R qui devrait libérer des places aux alentours de la gare, et sur le parking de la Poste.

Il est enfin demandé l'utilisation des radars pédagogiques.

M. SFERRAZZA répond que des tests sont en cours sur la ville.

Prochain Conseil de Quartier le mercredi 30 septembre.

Prochains rendez-vous :

- Village des associations le samedi 5 septembre avec stand consacré aux Conseils de Quartier
- Forum annuel des conseils de quartier le samedi 10 octobre, espace Allende.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier
